

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS

DESS *Commerce et Management international*

RAPPORT de STAGE

par

Fabien PEREZ

Société VIEL & CIE Paris

Responsable de stage : M. Antoine CAPRI

Septembre 2002

Remerciements :

Mes sincères remerciements à toute l'équipe du desk dépôt devises pour leur confiance et la disponibilité qu'ils m'ont accordées tout au long de cet apprentissage :

M. Antoine CAPRI

M. Émilio VIERA

M. Jacky HENNEQUIN

M. Jean-François OLIVIER

Mme IRIS

Mme Marie-Pierre ROULY

Mme Marinette LABBEE

M. Stéphane KIRSCH

M. Richard GHILAS

M. Jean-Pierre VIEL

M. Bruno SIMON

M. Laurent COLLOT

Mme Annie-France CASSAGNES

M. Franck MAZZOCHI

.... ainsi qu'à l'équipe du Back-office, et bien entendu à M. Philippe D'ARVISENET pour ses enseignements de Finance internationale et à l'ensemble des enseignants du DESS *Commerce et Management International*.

Résumé

Cet apprentissage en tant qu'*Assistant Trader* au sein du desk dépôt devises chez un des leader de l'**intermédiation financière***, aura présenté entre autres avantages, l'intérêt d'aborder les différentes techniques et les divers modes de **couverture de risque de change***, d'appréhender les opérations sous jacentes, notamment les **techniques calendaires***, et les opérations de **back-office***, ainsi que de développer une vision d'ensemble de l'activité d'une **salle de marchés*** et des répercussions de l'information financière et économique sur l'activité de change à proprement parler.

Mots clés* : intermédiation financière, couverture de risque de change, techniques calendaires, back-office, salle de marchés.

Abstract

This internship as *Trader assistant* among the currency deposit desk team at one of the leaders of **financial intermediation*** allowed me to get familiar with the different techniques and modes of **exchange risk cover***, to discover underlying operations especially **timetable techniques*** and **back-office*** operations, as well as to develop a keen overall vision of **front-office*** activity and the repercussions of financial and economic information upon the exchange activity strictly speaking.

Key words*: financial intermediation, exchange risk cover, timetable techniques, back-office, front office.

Table des matières

I	1 - L'entreprise Viel & Cie	page 1
	2 - Historique de l'entreprise	page 1
	3 - Présentation de l'entreprise et de son activité	page 2
	4 - Forces et rôle de la société Viel	page 6
II	Le travail accompli quotidiennement en tant qu'Assistant Trader	
	1 - Centraliser les ordres de cotation	page 9
	2 - Suivi et ajustement des cotes et des prix	page 9
	3 - Réceptions des cotes en devises autres que l'USD et l'EUR	page 10
	4 - Tenue quotidienne d'un tableau de maturité	page 10
	5 - Liaison Front office/Back office	page 10
	6 - Vérification des tickets après traitement du back office	page 11
	Annexes	page 15

● I - L'ENTREPRISE VIEL & CIE



1- **VIEL Tradition SA / Viel & Cie Paris**, 253 Bd Pereire Paris 17è, Tel : 01 56 43 70 20 /

Fax : 01 55 37 91 99 <http://www.viel.com>

Responsable de stage : M. Antoine CAPRI, Directeur – Responsable Arbitrage Devises,
253 Bd Pereire 75017 Paris.

2- Historique de l'entreprise :

1920 : Naissance de la société **Viel & CIE**.

1962 : La société change ses statuts et devient une Société Anonyme avec l'intermédiation pure sur les marchés monétaires comme objet social.

1982 : **Viel & Cie** devient le premier courtier à traiter des options de taux.

1983 : La société ouvre un département international et se dote d'une salle de marchés dédiée aux opérations de changes.

1985 : Consolidation du secteur Franc domestique et adoption de techniques financières de premier ordre.

1986 : **La Holding financière VIEL & CIE Finance** et la **STAFF** (société de Transactions et d'Arbitrages Financiers) intervenant sur les marchés à termes ainsi que sur le MATIF (options), voient le jour.

1988 : **VIEL & Cie** est introduite au second marché de Paris.

1995 : Rachat du groupe « **Maison Debausse** » permettant l'établissement d'une antenne New-Yorkaise grâce à « **Debausse Inc.** »).

1996 : Rachat de 61% du capital de la « **Compagnie Financière Tradition** », 6è intermédiaire financier dont l'activité est basée en Suisse. Participation de 15% dans le capital de **TFS**.

1998 : Introduction au second marché de Paris de **TSF**, intermédiaire financier dont la spécialité repose sur : les options de change, les produits dérivés sur actions, les métaux précieux et l'énergie.

1999 : Le groupe **TRADITION** prend en charge les activités du groupe **VIEL & Cie** sur les marchés monétaires et les dérivés de taux.

Lancement du courtier en ligne **Capitol.fr** et acquisition de **Prominnofi**, intermédiaire dont la spécialité est la négociation en *matched* principal de la dette d'Etat européenne.

2000 : Naissance du service interactif d'information financière **CAPITOL LIVE BOURSE**, reprise des activités du courtier **FINACOR**, et introduction du groupe au **NYSE**.

2001 : Reprise du site de courtage en ligne **Mesactions.com**.

Rapprochement des activités sur options de change de **TFS-ICAP filiale VIEL & Cie** et de **Volbroker** (détenu par un consortium de banques: Citibank, Deutsche Bank, Goldman Sachs, JP Morgan Chase, UBS Warburg et Royal Bank of Scotland).

Le pôle ainsi créé permet de combiner, au bénéfice de ses clients, le potentiel de liquidité apporté par l'intermédiation « traditionnelle » à la voix avec l'efficacité et la technologie offertes par la plus avancée des plates-formes électroniques dans le domaine des options de change.

3- Présentation de l'entreprise et de son activité :

Comme cela a pu être évoqué à travers l'historique de la société, le groupe VIEL & CIE, dans son ensemble regroupe un panel d'activités financières extrêmement large et varié, dont la stratification (on en dénombrera trois) « Taux et Changes » représentait près de 60% du C.A en 2001, contre près de 30% pour les « titres » et environ 12% pour les « Matières Premières ».

Pour sa part, la société **Viel Tradition SA** se spécialise davantage dans :

Les Dépôts

Entrent donc dans cette catégorie : les opérations de Prêt/Emprunt (pour les opérations Interbancaires) ou Avance/Blocage (pour les opérations clientèles). Cette activité est essentielle pour toute banque désirant être présente sur le marché du change à terme.

En effet, les cours de change à terme sont directement dépendant des taux des devises en jeux.

Une opération de trésorerie ne fait intervenir qu'une seule devise.

Un certain montant (le capital) est échangé au départ de l'opération. Un taux d'intérêt (pourcentage) appliqué à ce capital sert ainsi à calculer des intérêts. Le capital étant remboursé à l'échéance.

Les titres de créances négociables sont des titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré et qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée. Ce marché a été créé en 1985 et offre aujourd'hui 3 catégories de titres :

- Les certificats de dépôt (CD – depuis mars 1985) avec comme acteurs les Établissements de crédit, résidents ou non résidents. Caisse des Dépôts et Consignations.

- Les billets de trésorerie (BT – depuis décembre 1985) avec comme acteurs les Entreprises résidentes et non résidentes autres que les établissements de crédit. Les Entreprises d'investissements, institutions de la CEE, et organisations internationales dont la France est membre.

- Les bons à moyen terme négociables (BMTN – depuis mars 1992) avec comme acteurs tous les émetteurs pouvant émettre des certificats de dépôt ou des billets de trésorerie.

□ Les Swaps de taux

Ils représentent en effet l'un des deux meilleurs positionnements mondiaux pour l'entreprise sur les swaps de taux : segment constituant dorénavant le nouveau benchmark en Europe et aux U.S.A. avec un mix puissant combinant GBP, Euro, USD, JPY.

Le swap de taux consiste à échanger 2 dettes de nature différente libellées dans la même devise. Imaginons par exemple une Banque ayant accordé une avance en USD pour une durée de 2 ans à un client. Cette Banque souhaite se refinancer. Si elle cherche à se couvrir à l'aide d'un emprunt classique, elle va se heurter à différents problèmes: En effet, si entre établissements bancaires, il est courant d'obtenir des autorisations jusqu'à un an, il faut savoir qu'au delà, les limites ont tendance à être inversement proportionnelles à la durée.

De plus pour la Banque qui accorde une autorisation, la qualité de l'emprunteur doit être clairement établie (d'où l'importance des agences de notation comme S&P, Moody's, et Fitch). Un même établissement peut donc disposer d'une limite confortable jusqu'à un an et n'avoir aucune limite au delà.

Dans ces conditions, il peut-être tentant de transformer sa dette à long terme en dette à court terme. L'une des utilisations du swap de taux est donc de permettre à des établissements ne disposant pas d'un "standing" suffisant, l'accès à des marchés qui autrement leur resteraient interdits. Le swap de taux consiste donc à échanger à dates fixes un flux d'intérêts basé sur un **taux fixe** contre un flux d'intérêts basés sur un **taux variable**.

Ceci explique que l'on parle également de swap d'intérêts. Ces flux sont libellés dans la même devise et calculés d'après un capital appelé montant notionnel. Comme pour les FRA's, le capital n'est jamais échangé.

Remarque : **Un taux variable** est un taux dont la valeur peut évoluer durant la vie d'une opération. Le taux est valable pour une période déterminée à l'issue de laquelle, il prend la valeur constatée sur le marché de référence selon les termes du contrat.

Un taux fixe est un taux qui reste constant pour toute la durée d'une opération. C'est ce dernier point qui intervient notamment dans la possibilité pour une Banque d'obtenir une limite au delà d'un an. En effet, l'engagement pour un montant notionnel donné, n'imputera les utilisations que pour une fraction (variable selon les établissements). De ce fait, une limite même modeste permettra à l'emprunteur de mettre en place ce type d'opération.

□ Le Marché des changes

Le change comptant est le type d'opération le plus répandu. C'est également celui dont le mécanisme est (apparemment) le plus simple. Il comporte néanmoins certaines conventions

valables pour les marchés de trésorerie et de change à terme. Comme son nom l'indique, le change est une opération consistant à échanger une devise contre une autre.

Par exemple on ne peut dire qu'on achète de l'USD si l'on ne précise pas la devise de contre-valeur : USD contre JPY, EUR contre USD, etc. Ainsi, une opération de change transfert correspond à:

- **Un engagement du vendeur** à mettre à disposition de l'acheteur, généralement dans un délai de 2 jours ouvrés, chez une banque à l'étranger (un correspondant) un certain avoir en compte en monnaie étrangère.

- **Un engagement de l'acheteur** de régler dans le même délai, soit en monnaie nationale, soit en une autre monnaie (selon le même mécanisme de correspondant).

Les usages du Marché fixent le « déboucement » (la livraison des devises) d'une opération de change comptant 2 jours ouvrés après la conclusion de l'opération. Certaines devises peuvent également se traiter à J + 1 comme le change USD/CAD, voir le GBP/USD.

Le **change à terme** représente une solution destinée à réduire le risque de change. Les principes de base sont les mêmes que pour une opération de Spot (J+1). La différence essentielle provient du fait que la date de valeur est différente de J+2. Ce décalage dans le temps va générer ce que l'on nomme des « points de swap ». Il convient de bien noter qu'une opération de change à terme combine en fait une opération de change au comptant et une double opération de trésorerie dont les prix sont parfaitement connus dès le départ.

Contrairement à certaines idées reçues, dans un marché "normal", un cours de change à terme n'a aucun caractère prévisionnel de ce que sera le cours de change futur.

□ Les Swaps sur devises.

Cette forme de swap s'appelle également « cross currency swap ». Elle consiste à échanger une dette libellée dans une devise contre une dette libellée dans une autre devise en changeant éventuellement sa nature. Cette forme de swap peut notamment être utilisée pour profiter d'un différentiel attractif entre le marché domestique et un marché étranger. Les flux étant libellés dans 2 monnaies différentes, il y a, comme pour les swaps de change, un échange de capital. Les caractéristiques des flux sont les suivantes : échange de capital à la mise en place, flux référencés dans 2 devises différentes, intérêts calculés sur le nominal de la devise correspondante, et échange de capital à l'échéance.

□ Les FRA's

Il s'agit d'un instrument offrant les mêmes avantages que les contrats futurs (traités sur un autre desk au sein de l'entreprise). A cet effet, ont été imaginés les FRA's (Forward Rate Agreement) ou Accords de Taux Futurs en français.

Le FRA's est un instrument de garanti de taux.

Un contrat de ce type n'implique pas la mise en place effective d'une opération de dépôt.

Ne sont en effet échangées que les différences d'intérêts entre le taux du contrat et le taux du marché (généralement un taux de référence standard tel que le Libor, l'Euribor, etc.).

Le montant du contrat n'est qu'un montant notionnel destiné uniquement aux calculs des courtiers. Pour les Banques, ce dernier point est très important car la mise en place d'un contrat de FRA's n'impactera les limites que d'une fraction du montant notionnel (variable selon les établissements), de plus ce type de transaction n'impacte pas le bilan.

Le FRA's comporte 2 périodes: Une **période d'attente** durant laquelle il ne se passe rien.

L'une ou l'autre des contreparties bénéficie donc de toute latitude nécessaire pour déboucler ou non son opération par quelque arbitrage que ce soit.

Une **période garantie**. C'est sur cette période que porte la garantie de taux. Au départ de cette période, on compare le taux garanti avec son équivalent (en terme de période) sur le marché.

La différence est réglée d'avance (donc actualisée) par l'une des contreparties.

Le taux d'un FRA est donc bien un taux In Fine, ce qui simplifie les comparaisons et calculs par rapport aux taux de dépôt classiques.

Comme nous l'avons vu, un FRA est un accord de taux futur, à savoir que le taux qui est négocié porte sur une certaine période démarrant à une date future (c'est à dire au delà de la date spot).

La question quant à savoir si l'on peut demander n'importe quel taux démarrant à n'importe quelle date est plus problématique.

En théorie pure, tout est possible, néanmoins plus on s'écarte du standard, plus l'espoir d'obtenir un prix "correct" diminue faute d'intervenants. Pour connaître le standard qui s'y applique, il faut savoir qu'une des raisons d'être du FRA, est de pallier au manque de flexibilité des contrats sur les marchés à terme qui sont standardisés et réglementés (en contrepartie, en dehors des mouvements de taux, le risque est quasi nul). Or, les contrats de ces marchés à terme ont des caractéristiques bien précises. L'une d'entre elles est la périodicité des contrats. Les grandes dates à retenir sont les dates dites **IMM** (International Money Market) qui sont les 3ème mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Chaque contrat démarre donc sur une date IMM et se termine sur la suivante.

A l'origine, le standard pour un FRA était donc une période démarrant sur une date IMM et se terminant sur la date IMM suivante. Par extension, le contrat pouvait également s'étaler sur

plusieurs périodes. Puis les contrats ont pu démarrer sur des dates en dehors des dates IMM avec en principe une durée exprimée en multiple de 3 mois. Mais encore une fois tout est possible en théorie. On peut en effet parfaitement définir un contrat futur en donnant sa date.

Par exemple on parlera de contrat septembre 2001. Cela sous entend que ce contrat démarre le 3ème mercredi du mois de septembre et se termine le 3ème mercredi du mois de décembre.

Pour un FRA, on précise en quelque sorte la date de départ et la date de fin de la période de garantie. Ces dates sont données en nombre de mois par rapport à la date spot du jour de la transaction.

□ L'Arbitrage :

Il essaie de tirer partie de décalages ponctuels du Marché. L'**arbitragiste** (c'est ainsi qu'on l'appelle) peut réaliser ces opérations sur un seul Marché, par exemple le comptant, ou sur plusieurs Marchés, par exemple la trésorerie et les swaps de change. Le Cambiste dispose à cet effet de puissants outils informatiques (des *pricers*) lui permettant de calculer différents prix ou de vérifier qu'un arbitrage « passe » ou « sort » dans une autre devise.

Ces outils sont généralement alimentés en temps réel. Les possibilités d'arbitrage ne se présentant que pendant des périodes très courtes, l'arbitragiste se doit de réagir très rapidement.

4- Forces et rôle de la société Viel.

Le courtier sur les marchés financiers de gré à gré est un acteur totalement indépendant dont le rôle consiste principalement à mettre en relation des offres et des demandes de produits financiers provenant de clients institutionnels. En raison de contraintes réglementaires, le courtier intervient comme intermédiaire pur, s'interdisant toute prise de positions ou opérations risquées sur les marchés financiers. Au cœur des marchés, il se retrouve en relation permanente avec des intervenants majeurs sur les principales places financières (établissements bancaires, compagnies d'assurance, grandes entreprises privées ...) et acquière ainsi une connaissance globale et unique des marchés financiers. Le courtier joue ainsi deux rôles majeurs :

Assurer la liquidité des marchés en répondant rapidement aux besoins de ses clients,

Respecter le caractère confidentiel des opérations menées par ses clients.

Le courtier perçoit une commission sur chaque transaction réalisée par un client.

Le professionnalisme de ses clients lui impose de faire preuve d'une grande compétence afin de répondre parfaitement aux besoins de ses clients. Ces compétences s'inscrivent dans :

- Une parfaite connaissance des marchés financiers,
- Une bonne appréhension des besoins de ses clients et des objectifs visés,
- Une offre de service de qualité à forte valeur ajoutée.

Dans le respect de ces principes fondamentaux : confidentialité, expertise, compétence, service de qualité, VIEL & Cie s'inscrit donc parmi les leaders mondiaux de l'intermédiation financière avec 1 850 collaborateurs dans le monde dont plus de 1 330 courtiers spécialisés, un maillage mondial et une gamme de produits élargis par les opérations de diversifications menées en l'an 2000, ainsi qu'une stratégie claire tournée vers l'acquisition de taille critique et vers les nouvelles technologies de l'intermédiation financière.

Ainsi, avec un chiffre d'affaires qui atteint 580 millions d'Euros en 2001 (soit une croissance annualisée de 76,1% au cours des cinq dernières années), VIEL & Cie est désormais l'un des trois premiers intermédiaires mondiaux de produits financiers et non financiers de gré à gré, le premier en Europe continentale.

Présent dans 17 pays, VIEL & Cie intervient sur une large gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change, de crédit et sur actions, marchés à terme de taux et sur actions) et non financiers (énergie, métaux précieux, papier, etc.).

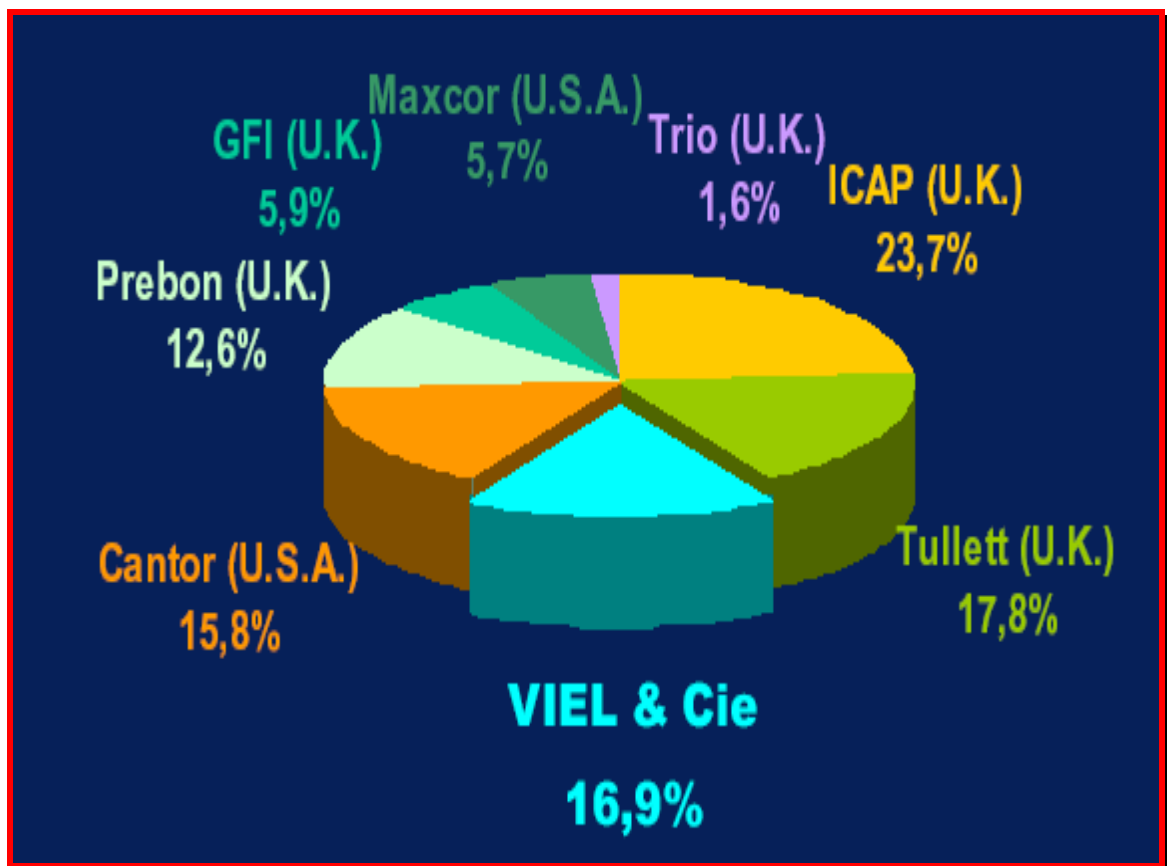
Le groupe compte près de 7 000 clients à travers le monde, principalement constitués de banques et établissements financiers, ainsi que d'institutionnels et de grandes sociétés industrielles et commerciales. Après être passé du 2^e rang français en 1996, avec 34 millions d'Euros de chiffre d'affaires, au 3^e rang mondial en 2001, VIEL & Cie poursuit la croissance de ses activités d'intermédiation institutionnelle, par croissance interne et externe sur l'ensemble des places financières à travers le monde.

VIEL & Cie a ainsi réalisé en 2001, 12,1 % de ses revenus en France, contre 8,1 % pour le reste de l'Europe continentale, 36,3 % aux Etats-Unis, 29,5 % au Royaume-Uni et 14,0 % en Asie - Pacifique.

Viel & Cie,

3ème Intervenant mondial

(seul non Anglo-Saxon).



● II - Le travail accompli quotidiennement en tant qu'Assistant Trader.

Durant cette mission d'Assistant trader il m'aura été donné l'opportunité d'accomplir diverses tâches sur le desk dépôt devises, parmi lesquelles :

1 - Centraliser les ordres de cotation (en cash, par opposition à l'arbitrage) sur le *board* du desk :

Il s'agissait de prendre, tout au long de la journée, des « prix » (en fait des cotations exprimées en points de base) rassemblant devise par devise (USD, EUR, GBP, JPY, CHF, CAD) les offres et les demandes sur les différentes longueurs (allant de la semaine à l'année) données par une dizaine de courtiers, les rassemblant eux mêmes d'autres courtiers ou d'institutions financières : banques, établissements de crédits, caisses de mutuelles, banques centrales ou LandesBanks Allemandes, certaines grandes entreprises (« *corporates* ») voir même certains ministères des finances.

Parmi ceux-ci on pouvait distinguer les clients « résidents » (affichés en rouge) pour lesquels les courtiers répondent non seulement d'une démarche d'intermédiaires mais aussi commerciale, et les « non-résidents », dont les offres et les demandes sont pour l'essentiel transmises de courtiers à courtiers.

Outres ces informations, le *board* regroupait aussi les cotes de chacune des devises, ici aussi selon les différentes « longueurs » et devant être ré-ajustées tous les jours (voir plusieurs fois par jour), ainsi que d'autres cotes, elles aussi renouvelées quotidiennement, comme les très courts termes : **ON** (*overnight*) : qui correspond à notre jour le jour, c'est à dire à une opération commençant le jour même et finissant le lendemain (ou plus exactement le premier jour ouvré suivant). Il est généralement transcrit sous la forme ON ou O/N ; **TN** (*Tom Next*) : qui correspond à une période commençant le lendemain et finissant le premier jour ouvré suivant. Il a été appelé chez nous le demain/après. Il est généralement transcrit sous la forme TN ou T/N ; **SN** (*Spot Next*) : qui correspond à une période commençant en valeur spot (en principe 2 jours ouvrés à partir de la date du jour) et finissant le premier jour ouvré suivant. Il est généralement transcrit sous la forme SN ou S/N; et enfin les **IRS** (allant du 3 mois au 36 mois).

2 - Suivi et ajustement des cotes et des prix selon l'évolution des taux tels que l'EONIA, ou d'évènements susceptibles d'entraîner une évolution :

Il s'agissait de suivre l'évolution de l'EONIA (european overnight interest average) tout au long de la journée et d'ajuster les « prix » des demandes et des offres en Euros, sachant que celles-ci entraînent inévitablement une variation des prix en Dollar US.

De la même manière, l'annonce éventuelle de baisse des taux directeurs de la part de la réserve fédérale Américaine, de la banque centrale européenne ou de la banque d'Angleterre, pouvait entraîner des mouvements importants sur telle ou telle devise.

Enfin, d'autres « chiffres » tels que le « *jobless claim* » Américain, ou des indices de confiances comme le « *Michigan confidence index* », constituaient autant d'évènements extérieurs, à l'instar des multiples annonces de faillite de grands groupes (Enron ou World Com, etc...) influant directement tant sur l'évolution des devises ou les volumes échangés.

En effet, la part de l'information économique, sa bonne interprétation, et bien sûr, ses répercussions directes et indirectes sur l'évolution des cours sont donc autant d'éléments, en plus des éléments techniques propres au métier, avec lesquels le courtier doit jongler quotidiennement afin de fournir la meilleur lecture possible du marché.

3 - Réceptions des cotes en devises autres que l'USD et l'EUR :

Réception de « *runs* » par télex exprimant des cotations à la fermeture de certains marchés : l'AUD (« *Aussie* »), le NZD (le « *kiwi* »), voir d'autres devises comme le CAD ou les couronnes Scandinaves (*DKK, SEK, NOK*) dès l'ouverture du marché à Paris (7h30) afin que les courtiers puissent réaliser des calculs d'arbitrage, des swaps, etc... en profitant donc de décalages ponctuels du Marché (voir note sur l'arbitrage) dus à l'ouverture ou à la fermeture de certains marchés.

4 - Tenue quotidienne d'un tableau de maturité prenant en compte le calcul des dates d'échéances :

Le tableau de maturité du desk permet aux courtiers de réaliser leurs calculs en vérifiant rapidement le nombre de jours ouvrés dans un mois ou sur une période, les termes échus, etc... lors de la rédaction de leurs tickets (regroupant les ordres, les dates de départ/échéance des contrats, les taux appliqués ou négociés, eux aussi calculés à partir de ce tableau) de dépôt, d'arbitrages, swpas, Fra, etc...

5 - Liaison Front office/Back office :

Cette tâche consistait à assurer le cheminement des ordres entre le front et le back office et servir d'intermédiaire pour régler d'éventuels problèmes (parfois du à des subtilités calendaires) entre les contreparties (de back office à back office) d'un coté et avec les courtiers du desk de l'autre. Il fallait donc, en parallèle de la tenue du tableau de maturité, assimiler certaines notions propres au cheminement d'une opération de courtage, notamment pour ce qui se referait aux dates (voir ci-dessous) :

- **Jours calendaires** : Comme leur nom l'indique, il s'agit de tous les jours du calendrier, y compris les samedis, dimanches et jours fériés. Les jours calendaires sont utilisés lors d'un calcul de durée. En effet dans ce cas on prend tous les jours compris entre les 2 dates qui déterminent la période.

- **Jours ouvrés** : Cette notion s'applique à un pays. Sur le marché des changes, un pays est dit ouvert s'il est possible de régler des opérations dans la devise de ce pays.

Exemple: Aux États-Unis, le 4 juillet n'est pas un jour ouvré (fête nationale américaine).

L'Euro est un cas particulier : en effet, bien que le 14 juillet soit férié en France, il est possible d'établir des règlements en Euro (monnaie communautaire).

Les dates : Un certain nombre de dates sont nécessaires pour qu'une opération soit pleinement caractérisée. Grâce à ces dates on pourra par exemple connaître le montant des intérêts à régler, la date du remboursement, etc.

Quelle que soit la date considérée, il s'agit donc forcément d'une date ouvrée. Il est en effet indispensable de pouvoir effectuer un règlement dans la devise de l'opération.

- **Date d'opération** : Il s'agit de la date à laquelle a été conclue une opération.

On l'appelle également date de négociation, date de conclusion, date de mise en place.

- **Date de valeur** : Il s'agit de la date réelle de départ du contrat.

Selon le type d'opération, il peut y avoir règlement de devises.

- **Date d'échéance** : Il s'agit de la date de fin du contrat.

Selon le type d'opération, il peut y avoir règlement de devises.

- **Date de règlement des intérêts** : Utilisée pour les contrats de FRA's ou de Swap de taux, elle correspond à la date de versement des intérêts.

- **Date de comparaison** : Généralement située 2 jours ouvrés avant la date de règlement, il s'agit de la date à laquelle on compare le taux fixe d'une opération (FRA's ou Swap de taux) avec le taux variable de référence.

6 - Vérification des tickets après traitement du back office :

Il s'agissait de vérifier avec le courtier si les éléments présents sur un ticket correspondaient bien aux confirmations échangées de back office en office et jointes au ticket lui-même, une fois celui-ci vérifié.

Les tickets devaient être par la suite archivés et redistribués quotidiennement par ordre d'échéance afin de permettre au courtiers le bon suivi des opérations et de relancer, si besoin était, les différents intervenants.

Parmi les vérifications à effectuer il y avait bien sur tout ce qui afférait aux dates, taux en vigueur ou négociés, mais aussi certaines techniques propres au back office, aux courtiers, et de manière générale aux banques, notamment en ce qui concerne les procédures permettant les échanges de flux financiers entre les diverses contreparties :

- Les intermédiaires :

En tant que particulier, il est facile de se rendre compte que l'établissement d'un virement impose de connaître au minimum les coordonnées bancaires de la contrepartie et ce pour des montants somme toute modestes au regard des transferts financiers internationaux.

On comprend donc facilement que les virements interbancaires doivent être encore plus précis (ville, pays, motif de règlement, date d'exécution, etc.) et surtout sécurisés vu les montants échangés.

Les banques ne peuvent donc pas s'appeler directement entre elles. Elles ont besoin d'un intermédiaire qui les aidera à fournir toutes ces informations, vérifiera leur exhaustivité et leur cohérence et assurera le routage vers le destinataire.

A cet effet, différents réseaux privés ont donc été créés :

Il en existe au niveau mondial dont le plus connu, le plus ancien et le plus utilisé est le *S.W.I.F.T.* (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*) qui permet d'établir une liaison directe et quasi instantanée entre les terminaux des ordinateurs des adhérents.

S.W.I.F.T. est utilisé par plus de 6600 institutions financières réparties dans 184 pays.

Les "clients" de *S.W.I.F.T.* sont des banques, des courtiers tels que Viel & cie, des agents de change, des bourses, des organismes de compensation, etc.

Chaque jour, près de 4 millions de messages transitent par le réseau pour environ 1000 milliards de Dollars.

S.W.I.F.T. a fourni les infrastructures nécessaires au fonctionnement de nombreux systèmes de compensation dont pour la France le P.N.S. et le T.B.F.

Le système TARGET utilise le réseau *S.W.I.F.T.* pour relier entre elles les banques centrales adhérentes.

Il existe également des réseaux privés au niveau national, par exemple le C.H.I.P.S. (*Clearing House Interbank Payment System*) de New-York.

La mise en place de l'Euro a accéléré une profonde mutation en ce qui concerne les moyens de règlements nationaux et intra pays IN.

- Le Destinataire final :

Au bout du compte, c'est bien un compte en banque qui est mouvementé.

Pour s'assurer que le compte correspond bien au client concerné, différentes procédures existent.

Depuis les années 1970, c'est le R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire) qui a été utilisé pour traiter les opérations bancaires domestiques.

La mise en place de l'Euro et l'internationalisation des échanges a néanmoins nécessité une normalisation des identifiants. Pour cela, le nouveau Relevé d'Identité Bancaire comprend 3 parties :

- Le RIB

C'est l'identifiant domestique du compte bancaire. Il comprend 23 caractères alphanumériques.

Exemple :

Code banque (5 car.)	Code guichet (5 car.)	Numéro de compte (11 car.)	Clé de contrôle (2 car.)
12345	12345	12345678901	12

Le code banque et le code guichet sont numériques, le numéro de compte est alphanumérique.

La clé de contrôle sert à valider les informations. L'algorithme utilise la méthode dite "modulo 97" (technique propre au back office). Pour les numéros de compte alphanumériques, chaque lettre est donc remplacée par une correspondance numérique :

AJ=1, BKS=2, CLT=3, DMU=4, ENV=5, FOW=6, GPX=7, HQY=8, IRZ=9

- L'IBAN

Il s'agit d'un identifiant unique et reconnu partout dans le monde. Il permet la distinction, de manière homogène et unique, d'un compte bancaire quel que soit l'endroit où il est tenu. Il comprend 27 caractères alphanumériques.

L'IBAN est construit à partir du RIB qui est précédé du code ISO du pays (2 lettres) et d'une clé de contrôle (à 2 chiffres) permettant de vérifier l'exactitude de l'ensemble.

Pour en faciliter la saisie, l'IBAN est présenté en bloc de 4 caractères. Généralement, ces blocs sont contigus pour une représentation "électronique" et séparés par un espace pour une représentation "papier".

Exemple d'un IBAN pour la France :

A partir du RIB présenté plus haut, on obtient :

FR12	1234	5123	4512	3456	7890	112
------	------	------	------	------	------	-----

L'IBAN n'est fourni au titulaire du compte que par l'établissement qui tient le compte. La diffusion des IBAN aux clients est en cours, en Europe elle sera totalement généralisée courant 2002.

L'utilisation de l'IBAN est notamment recommandée lors de la constitution d'un I.P.I. (*International Payment Instruction*) qui est un document normalisé destiné à faciliter les virements transfrontaliers réglant des factures.

- L'IPI, qui a été développé au sein du C.E.N.B. (Comité Européen de Normalisation Bancaire) et qui regroupe les 15 pays de l'union européenne (+ Islande, Norvège et Suisse). Dans ces pays il est reconnu comme ordre de paiement, au niveau international il est connu comme support d'information.

- Le BIC

Et enfin le BIC, qui est l'identifiant mondialement reconnu de chaque banque. On l'appelle également "Adresse **SWIFT**".

La banque, le pays, la ville et éventuellement le guichet ont été codifiés par SWIFT. Le BIC peut être présenté selon 2 formats.

Exemple :

8 caractères : banque / pays / ville : BANQFRPP

11 caractères : banque / pays / ville / guichet : BANQFRPPBDX

Annexes

